

.be

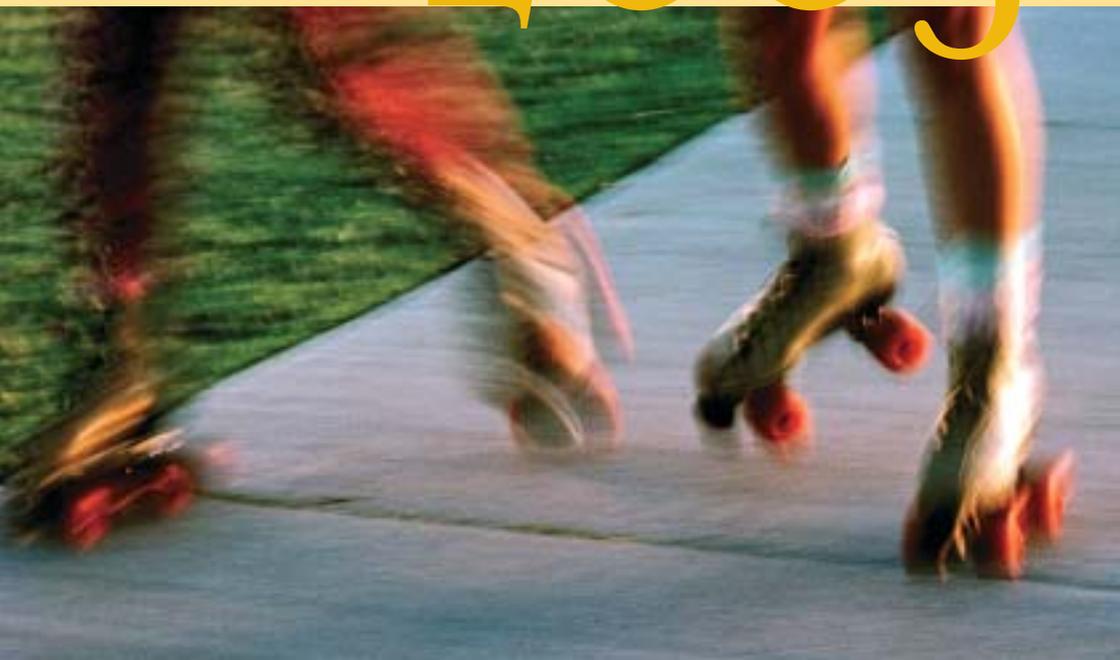
BELGIQUE · BELGIË

P.P. — P.B.  
Bruxelles X  
BC 5181

# Comprendre et gouverner le développement

TROISIÈME RAPPORT FÉDÉRAL  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

# 2005





2

# Vous souhaitez en savoir plus ?

Surfez sur [www.plan.be](http://www.plan.be), **Thème Développement durable**  
ou renvoyez le bon de commande ci-dessous, dûment complété, au :

Bureau fédéral du Plan, Secrétariat de la Task force développement durable,  
Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles.

Vous pouvez également nous envoyer un fax au 02 507 74 86.



## B O N D E C O M M A N D E

Oui, je commande le Rapport complet.

NOM

PRÉNOM

ORGANISATION

RUE

NUMÉRO

CODE POSTAL

LOCALITÉ

COURRIEL

Le Bureau fédéral du Plan peut enregistrer mes données dans un fichier afin de continuer à m'informer d'autres activités liées au développement durable.

(Vous avez le droit de consulter ces données et de demander à les faire modifier ou supprimer en vertu de la loi du 8 décembre 1992.)

# Vers des solutions équilibrées ?

Un air pur, une alimentation suffisante, un toit, des soins de santé, des possibilités de formation sont quelques-uns des besoins vitaux de l'être humain, quel que soit l'endroit de la planète où il vit. Pour satisfaire ces besoins, les pouvoirs publics, de même que chacun d'entre nous, ont un rôle à jouer. Notre effort ne doit cependant pas se limiter aux générations actuelles. Il doit aussi garantir une vie saine et confortable à celles qui nous suivront ici et ailleurs.

3

Les problèmes que le développement durable peut résoudre concernent l'humanité toute entière. Un nombre croissant de pays entreprennent des actions locales et internationales pour appliquer des solutions concrètes. La tâche n'est pas facile, car le développement durable recouvre un ensemble complexe de facteurs et d'intérêts différents.

C'est la raison pour laquelle le troisième *Rapport fédéral sur le développement durable* analyse la situation actuelle. Il présente aussi une série d'objectifs et d'actions pour mettre en oeuvre un développement durable. Il remplit ainsi les trois missions que lui assigne la loi du 5 mai 1997 sur le développement durable:

- 1 | donner des informations sur la situation d'hier et d'aujourd'hui ;
- 2 | dresser un bilan de la politique fédérale actuelle ;
- 3 | aider à élaborer des réponses pour l'avenir.

Cette brochure esquisse les lignes de force du Rapport. Si vous souhaitez approfondir le sujet, vous pouvez demander le texte complet du Rapport ainsi que son Supplément sur les Indicateurs de développement durable au moyen du bon de commande figurant dans cette brochure.

Vous pouvez aussi surfer sur le site [www.plan.be](http://www.plan.be),  
**Thème Développement durable.**

# Où voulons-nous aller?

## Les grandes conférences

Les grandes conférences internationales de Rio (1992) et de Johannesburg (2002) ont tracé la voie d'un développement durable vers trois objectifs qui se recoupent :

4

- 1 | L'éradication de la **pauvreté** ;
- 2 | la protection et la bonne gestion des **ressources naturelles**, y compris en énergie ;
- 3 | le changement des **modes de consommation** et de **production** non durables.

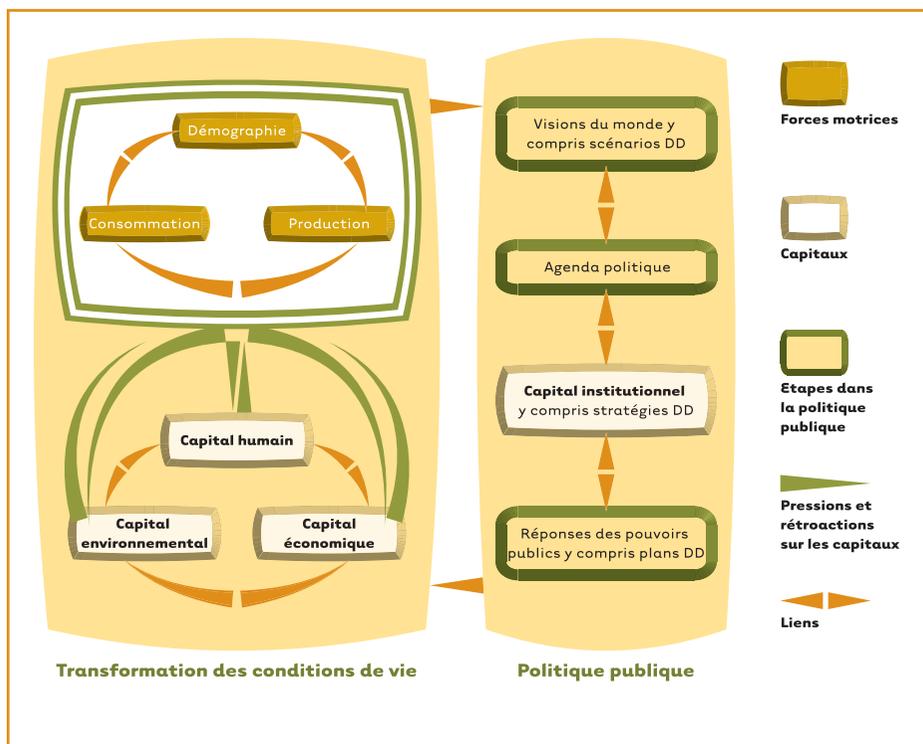


Nous ne pouvons pas nous en tenir à un catalogue de bonnes intentions. Nous devons nous fixer des objectifs concrets dont nous évaluerons les progrès au moyen d'indicateurs. Toutes les politiques sont interconnectées. Notre consommation d'énergie, par exemple, exerce une influence sur la pollution de l'air, laquelle peut avoir à son tour des incidences en termes de santé. Le Rapport propose un nouvel outil pour organiser l'information sur le développement: le modèle **TransGovern**. Ce modèle permet d'étudier d'une manière intégrée ces interactions et leurs effets sur l'évolution de la société.

# Que devons-nous savoir ?

5

Le modèle TransGovern (*Transformation of living conditions through Governing*) ordonne les informations scientifiques sur les conditions sociales, environnementales et économiques de la vie en société. Il montre comment elles entrent en interaction et décrit leur lien avec les politiques menées. Il aide ainsi à élaborer celles qui seront décidées à l'avenir.



# Le développement durable cherche le moyen d'évoluer sainement nos modes de vie.

Il vise à instaurer un usage équilibré des trois types de "capitaux": le **capital humain**, le **capital environnemental** et le **capital économique**. Le capital humain recouvre le niveau de vie, la santé, les connaissances et les compétences de la population. Le capital environnemental est constitué des ressources naturelles et de la biodiversité. Enfin, le capital économique englobe les équipements, les technologies et le patrimoine financier. →→

6

## Que rencontrons-nous en chemin ?

### Les capitaux subissent la pression de l'évolution démographique, de la consommation et de la production. En effet, pour satisfaire ses besoins, l'homme entreprend constamment des actions. Or, certaines d'entre elles peuvent nuire au développement de la société, parfois d'une manière irréversible. La généralisation de certains modes de consommation de masse — dans les domaines des produits pétroliers, chimiques, alimentaires, etc. — peut avoir des effets graves ou irréversibles sur l'homme et sur l'environnement.

Le Rapport analyse et évalue vingt formes différentes de pressions et leurs effets, qui sont susceptibles d'entraîner de nombreuses modifications des conditions de vie.

urable

Ces capitaux ou ressources subissent des pressions positives ou négatives sous l'effet de trois forces motrices : l'**évolution démographique**, la **consommation** et la **production**. Le rôle des pouvoirs publics est de gérer les pressions sur les capitaux. L'efficacité de sa gestion est tributaire de l'état de son propre capital institutionnel (lois, institutions, etc.) et de la vision du monde qu'ont les décideurs.

7

- nous comme



### Quelques exemples pour illustrer ce propos :

- \* **l'augmentation du trafic** routier et aérien (consommation) accroît la mobilité mais elle entraîne une augmentation de la consommation de carburant et de la quantité d'émissions de gaz à effet de serre (capital environnemental) ;
- \* le **vieillissement** de la population (démographie) résulte d'une meilleure espérance de vie mais il accroît la facture de la sécurité sociale (capital économique) ;
- \* les nouveaux **produits chimiques** (production) peuvent améliorer le niveau de vie (capital humain) mais ils peuvent aussi menacer la santé (capital humain) et la diversité biologique (capital environnemental).





# Ces forces motrices et ces capitaux

Ces forces motrices et ces capitaux constituent le potentiel de développement et la richesse de notre société. Ils n'évoluent pas isolément les uns des autres, ils sont au contraire en interaction constante. Ainsi, la lutte contre la pauvreté (capital humain) peut mener au déboisement massif d'une région pour créer des terres arables, ce qui entraînera une perte de diversité biologique (capital environnemental). D'un autre côté, l'amélioration de la santé (capital humain) peut augmenter à terme le bien-être de la population et sa capacité d'améliorer l'état des autres capitaux.

Les pouvoirs publics se trouvent donc devant la difficile mission de maîtriser ces interactions complexes et les risques qui les accompagnent de façon à ce qu'ils n'entraînent pas davantage les capitaux humains, économiques et environnementaux. Ils doivent prendre des mesures ayant parfois de lourdes conséquences sur les dépenses publiques. Et plus les décisions prises aujourd'hui sont timides, plus les efforts à fournir à l'avenir seront importants.



# Que faisons-nous

10

La politique de développement durable ne suit pas un chemin tout tracé d'avance. Pour lui donner une direction, il faut une stratégie.

Une stratégie est un ensemble d'actions coordonnées et choisies par les acteurs sociaux et le gouvernement. Il n'est pas rare de voir confondre "stratégie" et "plan", alors que ces termes ont des sens très différents. La politique de développement durable intègre des plans successifs dans la stratégie, en tentant constamment de les améliorer. La loi du 5 mai 1997 organise la stratégie fédérale en matière de développement durable et l'envisage comme un cycle d'apprentissage.

La loi prescrit l'élaboration d'un Plan fédéral tous les quatre ans. Ce Plan doit s'inspirer des conclusions des rapports bisannuels sur le développement durable, mais aussi des résultats des consultations de la population et des avis d'organes consultatifs. Dans la mesure du possible, il doit tenir compte de leurs préoccupations et de leurs propositions.

?

ble



11

La responsabilité finale du contenu de chaque Plan incombe au gouvernement, qui est également chargé de son exécution. Celle-ci fait l'objet d'un contrôle. Les données collectées dans ce cadre servent à corriger ou à compléter les mesures prévues dans le Plan suivant.

En résumé, la stratégie suit quatre étapes :

- \* du Rapport à la consultation ;
- \* de la consultation à la planification ;
- \* de la planification à l'exécution ;
- \* de l'exécution au Rapport.

# Que font les po

12

Quelle politique les pouvoirs publics mènent-ils pour améliorer les conditions de vie de chacun ? En d'autres termes, comment agissent-ils sur les pressions pour les rendre positives ? Quels obstacles doivent-ils encore surmonter ? Notre pays progresse-t-il ou est-ce le statu quo ? Dans quelle mesure nos initiatives s'inscrivent-elles dans le cadre des engagements de la communauté internationale ?

Le Rapport analyse le degré d'application du Plan 2000-2004 sur le développement durable. Il en ressort qu'au moins 71 % de ses mesures ont commencé à être mises en œuvre. Il en ressort aussi que certaines mesures n'étaient plus d'application au niveau fédéral et qu'aucune information n'est disponible pour 15 % des mesures. Cependant, des progrès ont été faits grâce à l'élaboration d'une méthode de travail qui garantit le suivi plus systématique de l'application des plans. Un Supplément sur les Indicateurs de développement durable est aussi joint au Rapport pour le suivi de la situation en Belgique.

# ouvoirs publics ?

## éliorer le chacun ?



Le Rapport évalue également le contenu du deuxième Plan (2004-2008) et explique l'origine de ses mesures. Si un certain nombre d'entre elles poursuivent le travail entamé dans le premier Plan, près de la moitié sont nouvelles dans le contexte du développement durable. Elles ont été en grande partie inspirées par les conclusions du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002. Le deuxième Plan reprend également les six thèmes de la stratégie de développement durable de l'Union européenne : la **pauvreté**, le **vieillessement de la population**, le **changement climatique**, les **transports**, la **santé publique** et les **ressources naturelles**.



# Quels choix pour

Les mesures actuellement prises par les pouvoirs publics, quoique trop peu reliées entre elles, allègent certaines des pressions qui pèsent sur les trois capitaux. L'État doit toutefois veiller à développer ses actions avec davantage de cohérence.

Prenons un exemple. La volonté générale de prolonger l'espérance de vie et les actions menées à cette fin sous le nom de politique de la santé, ont des répercussions directes sur l'état de la santé. Mais des actions menées dans d'autres secteurs sont également nécessaires à l'amélioration de la santé : la lutte contre la pauvreté et l'amélioration du niveau de formation, par exemple, donnent à la population plus de moyens et de meilleures connaissances théoriques et pratiques sur la santé, les maladies et l'hygiène.

# l'avenir?

ment  
rs publics

L'amélioration de l'état de santé de la population dépend ainsi d'autres politiques que de "la" politique de la santé. Le Rapport a évalué de nombreux aspects des politiques menées, y compris leur interdépendance. Dans plusieurs domaines, la politique fédérale va dans le bon sens, mais il faut envisager le très long terme, y compris sur le plan budgétaire.

C'est pourquoi le Rapport propose la méthode du **back-casting**. Cette méthode permet de fixer des objectifs futurs concernant l'état des capitaux, par exemple en 2050, et de définir des scénarios contenant des actions concrètes pour réaliser cette vision du monde. Le Rapport assemble un premier matériau pour élaborer de tels scénarios.

# Comment faire mieux?

16

## Le troisième Rapport

Le troisième Rapport a introduit le modèle TransGouvernement qui permet d'organiser l'information disponible sur les pressions qui font encore obstacle à un développement durable. En aidant à comprendre la situation passée et les tendances actuelles, ce modèle permet de s'orienter dans la voie future d'un développement durable. Le troisième Rapport fédéral a fait trois constats de façon très détaillée. La Belgique doit mieux intégrer ses actions. Elle doit aussi se prémunir davantage contre les risques importants et intensifier sa capacité de prévention. Elle doit enfin encourager les citoyens à participer au mouvement en faveur d'un développement durable. Le quatrième Rapport fédéral, qui paraîtra en 2007, approfondira les visions de l'avenir et construira des scénarios montrant comment il est possible d'améliorer les réponses à ces trois défis.



Cette brochure est une publication du

**Bureau fédéral du Plan**

Avenue des Arts 47-49

1000 Bruxelles

tél. 02 507 73 11

[www.plan.be](http://www.plan.be)

*Éditeur responsable :*

Henri Bogaert

*Dépôt légal :*

D/2005/7433/42

*Concept et réalisation :*

Magelaan - Gent

*Photos :*

PhotoDisc, BananaStock

*Impression :*

Service public fédéral Économie,  
PME, Classes moyennes et Énergie